

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE		Référence dossier
Déposée le : 24/11/2021		N° PC 001 199 21 A0026
Par :	Monsieur Jérémy ALBRECHT	Surface de plancher créée : 97.90 m ² Surface taxable : 123.74 m ² Nb bâtiment : 1 Logement : 1
Demeurant à :	12 Rue André Lemitre 01500 AMBERIEU EN BUGEY	
Pour :	La construction d'une maison individuelle.	
Sur un terrain sis :	475 F Route du Riez 01640 JUJURIEUX	
Références Cadastres :	AH 330	

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé 12 juin 2013 ;

Vu la modification simplifiée approuvée le 17 décembre 2014 ;

Vu la zone UB et son règlement ;

Vu le plan de prévention des risques approuvé le 21 février 2001 ;

Vu la zone blanche et son règlement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2018 prescrivant la révision du plan de prévention des risques « inondations de l'Ain » pour les communes de Jujurieux, Neuville et Poncin ;

Vu les décrets 2010-1254, 2010-1255 et l'arrêté du 22/10/2010 relatifs à la prévention du risque sismique, à la classification et aux règles de construction parasismiques applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 5.00 % ;

Vu la délibération de la commune de Jujurieux en date du 22 juin 2012 instaurant la participation financière pour raccordement à l'égout de 2500 euros ;

Vu la date d'affiche de dépôt du permis de construire en date du 24 novembre 2021.

ARRETE

ARTICLE UN : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserves suivantes :

- Branchements aux réseaux existants à la charge du demandeur et sous la surveillance des services techniques compétents.
- Raccordements aux réseaux : les raccordements aux réseaux électriques, téléphoniques et de télédistribution devront obligatoirement être effectués par des câbles en souterrain.

